

## **Eden - Rencontre à Villers avec les comités de quartier, la Mairie, la CUGN le 14 novembre 2012**

**Présents** : Mairie (Marie-Christine Marnier) et un cadre technique, 1 représentant de la CUGN (Walter Méria), des représentants des 3 comités de quartier, EDEN (Catherine Coulin, Jean-Claude Perrin, Pierre et Fabienne Higelé).

Après une rapide présentation de notre association, nous exposons nos demandes :

- Continuité de la liaison Général Mangin- Bld Cattenoz- avenue Foch ; la municipalité est opposée à la suppression de places de stationnement voiture
- Possibilité de circulation selon un axe rue du Placieux- rue France Lanord dans un sens et rue du Lieutenant Schmitt- rue Pêcheur- rue Félix Faure dans l'autre sens.

Après de nombreux échanges, **il est décidé que la CUGN étudie** :

### **1. Les liaisons**

- Rue Mangin - Bld Cattenoz- puis soit avenue Foch, soit avenue de la Libération - avenue Pierre Curie.
- les possibilités de circulation rue du Lieutenant Schmitt et rue France Lanord ( doubles sens, sens unique, zone 30)
- prolongation de la piste cyclable de Clairieu vers les chemins forestiers (jusqu'à la Haute Borne) mais cette demande nécessite une discussion avec le département.
- Haut de Villers Parc de Brabois, sortie du Camping d'une part vers le Cottage et en direction de l'avenue de la Forêt de Haye
- Coulée verte, jardin botanique parc de Rémicourt : la négociation avec l'Université pour l'ouverture de porte est bloquée.

### **2. Les zones 30**

Détermination définitive du périmètre de la zone dans le vieux village

Possibilité d'établir une zone 30 sur la totalité de Clairieu, éventuellement dans d'autres secteurs. Le Bd Mal Lyautey devrait être concerné.

### **3. Les Places de stationnement / arceaux**

Centre du Placieux, centre les Ecraignes, Gymnase G.Baudoin, Clairieu le stade.

En ce qui concerne des places de stationnement au centre commercial de Clairieu, lieu privé, le dialogue semble difficile et, pour le comité de quartier concerné, d'autres demandes sont prioritaires.

Par contre, pour le centre commercial de Villers Centre, la demande relève de la mairie.

Le rapport établi par la CUGN sera envoyé à la mairie qui nous répercutera les résultats.